

Séance
ordinaire 7
mai 2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEPTIÈME (7^{ème})
JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE 20H30
A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Normand Gagnon, maire suppléant et conseiller du district 2,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire suppléant la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Treize (13) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, ainsi que Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

Avant d'amorcer la séance, le maire suppléant, monsieur Normand Gagnon, fait lecture d'un communiqué émis par monsieur Jean Bélanger, maire de Mont-Joli :

De retour chez lui à la suite d'une intervention chirurgicale au genou droit, le maire de Mont-Joli, monsieur Jean Bélanger, a tenu à s'adresser à ses commettants. « L'intervention s'est très bien déroulée et, outre quelques complications rapidement surmontées, je récupère à un très bon rythme. Si la tendance se maintient, je devrais être de retour à l'Hôtel de Ville au début juin ».

Selon monsieur Bélanger, maintenant que le conseil a disposé des dossiers de la fluoration de l'eau potable et de la réfection du Château Landry, les 18 prochains mois seront consacrés à la finalisation des projets de mise aux normes de l'usine de traitement, de remplacement du réservoir d'eau potable et aux travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie avec la municipalité de St-Joseph ainsi que le Ministère des Transports du Québec (MTQ).

Le premier magistrat demeure en contact tant avec ses collègues du conseil qu'avec l'équipe de direction de la Ville. « J'ai pleine confiance aux personnes en place et je suis convaincu que Normand Gagnon effectuera un excellent travail à titre de maire suppléant. Je souhaite d'ailleurs aux membres du conseil de bonnes délibérations ».

Monsieur Bélanger désire saluer l'ensemble des mont-joliennes et des mont-joliens. Il les invite notamment à profiter de l'arrivée de la belle température pour fleurir leur propriété et, ainsi, faire de Mont-Joli une ville encore plus belle.

12.05.218

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré les absences motivées de messieurs Jean Bélanger, maire, et Denis Dubé, conseiller du district 6. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

12.05.219

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Giles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire suppléant et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 avril 2012 et des séances extraordinaires des lundis 16 et 23 avril 2012.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↪ Comptes réguliers : 275 795,71 \$
 - ↪ Comptes pré-autorisés : 371 487,33 \$

ADMINISTRATION

5. Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif au règlement 2012-1279.
6. Motion de félicitations à l'Harmonie et aux ensembles de guitare de l'École du Mistral.
7. Motion de félicitations aux organisateurs du Festival *La crue des mots*.
8. Motion de félicitations aux dirigeants de la Commission scolaire des Phares et de l'École du Mistral pour l'inauguration de la salle de spectacle René-Dupéré-Desjardins.
9. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2012.
10. Proclamation de la Semaine québécoise des personnes traumatisées cranio-cérébrales du Québec.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. Participation de la Ville de Mont-Joli à une visite du circuit de fresques des Murmures par des visiteurs du Festival country western de Saint-Gabriel.

12. Autorisation de paiement de l'adhésion au Réseau québécois des Villes et Villages en santé pour 2012.
13. Adjudication d'un mandat de services professionnels à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre.

FINANCES

14. Nomination d'un auditeur indépendant.
15. Autorisation de versement de dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

16. Autorisation d'embauche d'un stagiaire au service des travaux publics.
17. Autorisation d'affichage d'un poste d'opérateur, classe II au service des travaux publics.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18. Autorisation d'appui financier à l'École de musique du Bas-St-Laurent.
19. Renouvellement du partenariat entre Lelièvre Karting et la Ville de Mont-Joli.
20. Autorisation de renouvellement d'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Conseil de la culture du Bas-St-Laurent.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. Autorisation de pont payant au profit de la Société Alzheimer du Bas-St-Laurent.

TRAVAUX PUBLICS

22. Autorisation d'achat de matériel pour les traverses piétonnières.
23. Adjudication de contrats pour des travaux au poste de suppression des Fusiliers.
24. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour le chauffage et la ventilation de l'usine de filtration d'eau potable.
25. Adjudication d'un contrat pour le marquage ponctuel de chaussée pour 2012.
26. Adjudication d'un contrat pour le marquage longitudinal de chaussée pour 2012.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

27. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de madame Micheline Lavoie pour le 1843, rue Desrosiers à Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

28. Ratification d'autorisation de signature de permis par monsieur Olivier Harrisson, inspecteur en bâtiment.

29. Motion de félicitations à Patrick Lavoie pour sa sélection par les Alouettes de Montréal de la Ligue canadienne de football.
30. Autorisation d'embauche de monsieur Steeve Lapointe à titre d'inspecteur municipal.
31. Désignation du conseiller, monsieur Gilles Lavoie, comme représentant de la Ville de Mont-Joli à la MRC de La Mitis.
32. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour de la formation et de l'accompagnement.
33. Période de questions.
34. Clôture et levée de l'assemblée.

12.05.220

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 AVRIL 2012 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES LUNDIS 16 ET 23 AVRIL 2012.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances des lundis 2, 16 et 23 avril 2012;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 avril 2012 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 16 avril 2012 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 23 avril 2012 en sa forme et teneur.

12.05.221

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 275 795,71 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 371 487,33 \$.

ADMINISTRATION

12.05.222 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION RELATIF AU RÈGLEMENT 2012-1279

Le greffier, monsieur Yves Sénéchal, dépose au conseil le procès-verbal d'une correction concernant le règlement 2012-1279 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Mont-Joli. Cette procédure respecte les critères établis à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes.

Ainsi, le 5^{ème} élément de l'article 6.8 du règlement 2012-1279 qui se lisait comme suit :

Article 6.8 : Tout membre du public présent lors d'une session du conseil doit s'abstenir :

- *De ne pas se limiter au sujet en cours de discussion;*

Se lira désormais comme suit :

Article 6.8 : Tout membre du public présent lors d'une session du conseil doit s'abstenir :

- *De déroger du sujet en cours de discussion.*

12.05.223 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'HARMONIE ET AUX ENSEMBLES DE GUITARE DE L'ÉCOLE DU MISTRAL

Les jeunes musiciens de l'Harmonie et de l'ensemble de guitare senior de l'École du Mistral se sont à nouveau illustrés sur la scène nord-américaine alors qu'ils récoltaient la mention « supérieure » avec une note de 95% lors du *Festival of music* qui avait lieu le vendredi 13 avril dernier à New-York. Les deux (2) groupes ont été les seuls en lice à mériter un tel honneur. L'Harmonie a aussi été consacrée « meilleur orchestre d'harmonie » de la compétition.

Les ensembles de guitare « Relève », formé d'élèves de première et deuxième secondaires, ainsi qu'« Espoir », regroupant des musiciens de troisième secondaire, ont aussi brillé lors du Festival concours de musique de Rivière-du-Loup les 28 et 29 avril dernier. L'ensemble « Relève » a récolté la note d'argent avec un cumulatif de 87,1% alors que l'« Espoir » ramenait la note d'or grâce à un pointage de 92%.

Ces magnifiques performances ainsi que la reconnaissance qui en découle témoignent de l'immense talent de nos jeunes ainsi que de la discipline et de la détermination qui les habitent. Une somme de travail colossale aura permis d'atteindre ce niveau d'excellence.

En multipliant les réalisations de cette envergure, nos représentants ont instauré une tradition qui s'avère une grande motivation pour chacune des nouvelles cohortes. La population de Mont-Joli et de La Mitis éprouve à juste titre une grande fierté pour ses jeunes dont la virtuosité est consacrée par les jurys des divers concours auxquels ils prennent part.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit des membres de l'Harmonie et des ensembles de guitare Senior, Espoir et Relève de l'École du Mistral de Mont-Joli à la suite des prestations offertes lors du *Festival of music* de New-York le 13 avril dernier et du Festival concours de musique de Rivière-du-Loup les 28 et 29 avril. Nos félicitations s'adressent également aux enseignants Noëline Banville, Berthier Francoeur

et Josée Plante qui savent si bien transmettre aux jeunes musiciens la passion qui les anime. Il convient enfin de souligner l'appui de la direction ainsi que la contribution des parents aux activités de nos jeunes talents.

12.05.224 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DU FESTIVAL LA CRUE DES MOTS

Les membres du CLAC, le Carrefour de la littérature, des arts et de la culture, ont encore une fois relevé avec éclat le défi d'organiser une activité d'envergure suscitant un vif intérêt et une participation massive.

C'est plus de 5 560 jeunes de 43 écoles qui ont rencontré une trentaine d'auteurs, conteurs, slammeurs et bédéistes tant dans La Mitis que dans la Matapédia et la Matanie. Le festival initié par le CLAC a aussi attiré plus de 1 000 personnes dites du « grand public » atteignant ainsi l'objectif de célébrer la littérature sous toutes ses formes.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit des membres du CLAC à l'origine de la présentation du Festival La crue des mots 2012. Mes collègues du conseil et moi-même désirons souligner l'immense travail accompli pour en arriver à offrir à la population régionale un événement dont l'un des impacts majeurs est d'améliorer de façon significative la qualité de la vie culturelle. À ce chapitre, force est de constater que le CLAC et la Ville de Mont-Joli exercent un leadership concret. L'activité rayonne sur trois (3) MRC en plus d'être devenue un rendez-vous pour les auteurs, les artisans et les lecteurs.

12.05.225 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX DIRIGEANTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES ET DE L'ÉCOLE DU MISTRAL POUR L'INAUGURATION DE LA SALLE DE SPECTACLE RENÉ-DUPÉRÉ-DESJARDINS

L'inauguration de la Salle René-Dupéré-Desjardins à l'École du Mistral dote la Ville de Mont-Joli d'une infrastructure de qualité supérieure qui bénéficiera à l'ensemble de la population de La Mitis.

Au nom de mes collègues du conseil, j'aimerais féliciter les concepteurs du projet, celles et ceux qui l'ont appuyé ainsi que les travailleurs impliqués dans chacune des phases de sa réalisation. Mener à terme un dossier de cette envergure mérite notre admiration. C'est aussi une démonstration éclatante de ce que peuvent réussir des gens décidés avec le soutien d'une communauté. Je m'en voudrais d'ailleurs de ne pas souligner la contribution de la Ville de Mont-Joli à ce projet collectif.

Les jeunes qui fréquenteront l'établissement disposeront d'un lieu propice à l'expression de leur talent. Et on nous permettra d'affirmer qu'ils en sont abondamment pourvus. Les superbes performances que réalisent chaque année les groupes d'harmonie et de guitare sur toutes les scènes qu'ils visitent en témoignent. Le Mistral compte parmi ses élèves d'excellents comédiens et de talentueux écrivains. Des artistes de grande renommée proviennent de chez nous et véhiculent avec fierté le nom de notre ville et de notre région. C'est le cas de René Dupéré et de plusieurs autres. La disponibilité d'une salle de spectacles de ce calibre constitue un puissant élément de motivation. Nantie de cette infrastructure moderne, Mont-Joli misera sur un atout précieux en matière de qualité de vie, l'une des facettes qui charment ses nouveaux résidents.

Il est donc proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de celles et ceux qui, de près ou de loin, ont participé à la réalisation de ce magnifique projet. Il convient également de saluer le travail des

organisateurs de la soirée d'inauguration qui ont su mettre en évidence les nombreux artistes de notre milieu. Je suis convaincu que le conseil et l'ensemble des résidents forment le souhait que cette nouvelle salle de spectacle devienne un stimulant de l'activité culturelle chez nous. Trop souvent le parent pauvre de nos priorités, la culture représente néanmoins l'essence même de notre identité, ce qui nous distingue les uns des autres. À nos yeux, favoriser la vitalité culturelle, ce n'est pas une dépense mais bien un investissement dans l'avenir. Le maire de Mont-Joli, monsieur Jean Bélanger, citait avec justesse l'écrivain américain et Prix Nobel de la Paix, Élie Wiesel, lors de la soirée d'inauguration :

« La mémoire nourrit une culture, alimente l'espoir et donne à chaque être sa dimension humaine. »

12.05.226

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2012

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la Santé mentale se déroule du 7 au 13 mai 2012 sous le thème « Épaulez Alain Térieur ! À l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important »;

CONSIDÉRANT QUE le personnage d'Alain Térieur invite chaque personne à être elle aussi un Alain Térieur : un être qui a besoin d'être épaulé, écouté et respecté. Ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel et la santé psychologique de chacun;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant notre thème sont une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois ;

CONSIDÉRANT QU'il est très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et l'achemine à l'Association canadienne pour la santé mentale afin de se mobiliser et d'atteindre l'objectif de 75% de municipalités qui soutiennent cette organisation en 2012 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil proclame la Semaine nationale de la Santé mentale du 7 au 13 mai 2012 dans la Ville de Mont-Joli et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de se sentir en sécurité et de se sentir bien en prenant conscience de ses forces et de ses limites, en étant bien entouré, en réduisant le stress lorsque nécessaire ou en cherchant ce qui pourrait nous aider.

12.05.227

PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES TRAUMATISÉES CRANIO-CÉRÉBRALES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise du Traumatisme craniocérébral aura lieu du 14 au 18 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des personnes accidentées cérébro-vasculaires, aphasiques et traumatisées cranio-cérébrales du Bas-Saint-Laurent (ACVA-TCC du BSL) parraine les activités de la Semaine québécoise pour le territoire du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le slogan « La face cachée du sport, le traumatisme cranio-cérébral » est une invitation à la prudence pour prévenir les accidents qui peuvent causer un traumatisme craniocérébral;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 14 au 18 mai 2012 « Semaine québécoise du Traumatisme craniocérébrale » et d'inviter la population à adopter des comportements sécuritaires sur la route, au travail et lors de la pratique d'activités sportives.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.05.228 PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À UNE VISITE DU CIRCUIT DE FRESQUES DES MURMURES PAR DES VISITEURS DU FESTIVAL COUNTRY WESTERN DE SAINT-GABRIEL

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs du populaire Festival country western de Saint-Gabriel prévoient inclure une visite du circuit de fresques *Les Murmures de la Ville* à leur programmation;

CONSIDÉRANT l'achalandage important à cet événement annuel et l'intérêt pour la corporation des *Murmures* de travailler de concert avec les gens du Festival afin de faire connaître davantage le circuit;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser une participation financière de 150 \$ à l'organisation d'une visite du circuit de fresques *Les Murmures de la Ville* par des participants au Festival country western de Saint-Gabriel lors de l'édition 2012 de l'événement. Cette somme sera consacrée aux frais de transport relatifs à la visite.

12.05.229 AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ POUR 2012

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 100 \$ pour l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2012.

12.05.230 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MONSIEUR NELSON BANVILLE, ARPENTEUR GÉOMÈTRE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder un mandat de services professionnels à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, pour la réalisation d'une opération cadastrale dans le cadre de l'exercice, par Gestion R.P.R.F. inc. (9212-6010 Québec inc.) d'une option d'achat sur une partie du terrain connu et désigné sous le numéro de lot 4 071 953 du cadastre du Québec. Ledit terrain occupe une superficie d'environ 20 000 pi² tel qu'illustré au plan préparé le 16 octobre 2009 par monsieur Banville et enregistré au numéro 2983 de ses minutes. Ce mandat représente une dépense de 1 025 \$ plus les taxes.

FINANCES

12.05.231 NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de nommer la firme Mallette s.e.n.c.r.l. de Mont-Joli à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2012 conformément aux dispositions de l'article 108 de la *Loi sur les*

Cités et Villes.

12.05.232 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE le Comité des dons de la Ville de Mont-Joli a reçu de nombreuses demandes d'aide financière qu'il a analysées avant de transmettre des recommandations aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Colloque Sécurité incendie 11-12 mai 2012	Campagne de financement	150\$
École du Mistral 12 juin 2012	Gala Mérite scolaire	100 \$
Fondation CSSS de La Mitis 2 juin 2012	Tournoi golf bénéfice	2 cartes 125 \$=250 \$
Télévision de La Mitis (TVM)	Tournoi golf bénéfice	2 cartes 100 \$=200 \$
Société Parkinson du BSL 19 mai 2012	Vins et fromages	1 carte à 100 \$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12.05.233 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Louis-Mathieu Côté à titre de stagiaire en mécanique pour une période de trois (3) semaines s'étalant du 22 mai au 9 juin 2012. Ce stage fait partie du cheminement académique de monsieur Côté vers l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles en mécanique automobile du Centre de formation Rimouski-Neigette. La Commission scolaire assume tous les frais de CSST et d'assurance responsabilité. Monsieur Côté sera jumelé à M. François Beaulieu au service des travaux publics.

12.05.234 AUTORISATION D'AFFICHAGE D'UN POSTE D'OPÉRATEUR, CLASSE II AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage d'un poste d'opérateur, classe II au service des travaux publics.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.05.235 AUTORISATION D'APPUI FINANCIER À L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU BAS-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE l'École de musique du Bas-St-Laurent dispense une formation de qualité à bon nombre de jeunes de la région dont 67 de La Mitis parmi lesquels on dénombre 16 élèves de moins de 18 ans provenant de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli accorde un support financier à l'École depuis plusieurs années afin de favoriser l'épanouissement des jeunes et de la vie culturelle de la communauté;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 2 000 \$ à l'École de musique du Bas-St-Laurent pour l'année 2012-2013.

12.05.236 RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LELIÈVRE KARTING ET LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QU'une entente permet aux jeunes du Camp de Jour du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire d'utiliser les facilités de Lelièvre Karting, et ce, depuis 2002;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente doit être renouvelée au début de chaque saison;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du partenariat liant la Ville de Mont-Joli et Lelièvre Karting pour la saison 2012. La Ville s'engage à verser 1 000 \$, taxes incluses, pour du temps d'utilisation en retour d'une visibilité sur le site de l'entreprise. Cette dépense est prévue au budget du service.

12.05.237 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-ST-LAURENT

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Conseil de la culture du Bas-St-Laurent pour 2012-2013 au coût de 200 \$. Cette dépense est prévue au budget du service.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.05.238 AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU BAS-ST-LAURENT

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser la Société Alzheimer de La Mitis à organiser une campagne de financement sous la formule du « pont payant » le samedi 19 mai 2012 à l'intersection de l'avenue Doucet et de la rue Lindsay et à celle de l'avenue Sanatorium et de la rue des Érables.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le Ministère des Transports du Québec (MTQ), le service ambulancier de même que le service de sécurité incendie.

TRAVAUX PUBLICS

12.05.239 AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES TRAVERSES PIÉTONNIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli tient à renforcer la sécurité des piétons aux traverses du boulevard Jacques-Cartier situées à la hauteur de la Caisse Desjardins et de la Banque Nationale;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de panneaux clignotants répondant aux normes en vigueur constitue une mesure appropriée;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a reçu deux (2) propositions pour la fourniture du matériel nécessaire à la mise en place de ces panneaux clignotants à savoir :

- Gagnon Image : 9 100,00 \$, plus les taxes
- Dickner inc. : 21 411,75 \$, plus les taxes

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Gagnon Image le contrat de fourniture du matériel pour la mise en place de deux (2) panneaux clignotants aux traverses piétonnières du boulevard Jacques-Cartier soit face à la Caisse Desjardins et à la Banque Nationale. Il s'agit d'une dépense de 9 100 \$, plus les taxes, qui sera assumée par le fonds de roulement de la Ville et remboursable sur une période de cinq (5) ans.

12.05.240 **ADJUDICATION DE CONTRATS POUR DES TRAVAUX AU POSTE DE SURPRESSION DES FUSILIERS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'installation de nouvelles pompes à la station de surpression des Fusiliers;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux impliquent l'achat de matériel ainsi que la fourniture de services professionnels;

CONSIDÉRANT les propositions obtenues par les responsables du service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder les contrats suivants :

- Richard Poirier & Frères Électrique Itée : 19 102,00 \$ plus les taxes (Inverseur automatique, panneau de contrôle, etc.)
- Automation Damours Inc. : 19 975,00 \$ plus les taxes (mise en place d'un automate programmable, etc.)
- Plomberie St-Pie-X inc. : 21 708,00 \$ plus les taxes (installation des pompes de surpression, etc.)
- Groupe Voyer inc. : 9 800,00 \$ plus les taxes (deux (2) pompes Grunfos avec moteur)

12.05.241 **ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CHAUFFAGE ET LA VENTILATION DE L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QU'une proposition de « Réfrigération Air C » pourrait entraîner la réalisation par la Ville d'économies substantielles sur les coûts de chauffage de l'usine de traitement d'eau potable en contrepartie d'un investissement modeste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la validation technique et économique de ladite proposition;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme BPR-Infrastructures inc. un mandat de services professionnels de l'ordre de 3 500 \$ plus les taxes pour la validation technique et économique de la proposition de la firme « Réfrigération Air C ».

12.05.242 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE PONCTUEL DE CHAUSSÉE POUR 2012

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de marquage ponctuel de chaussée pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QU'une (1) seule soumission a été déposée au greffe de la Ville soit celle de Bo Traçage au montant de 21 007,35 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des finances et du superviseur à l'approvisionnement, messieurs Steve Corneau et Gilles Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme BO Traçage le contrat de marquage ponctuel de chaussée aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant total maximal de 21 007,35 \$ incluant les taxes.

12.05.243 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE LONGITUDINAL DE CHAUSSÉE POUR 2012

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de marquage longitudinal de chaussée pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions sont parvenues au greffe de la Ville à savoir :

- Marquage, Traçage du Québec : 15 527,86 \$, incluant les taxes
- Permaligne : 10 697,00 \$, incluant les taxes
- Dura lignes : 18 881,14 \$, incluant les taxes
- Bo traçage : 17 667,55 \$, incluant les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des finances et du superviseur à l'approvisionnement, messieurs Steve Corneau et Gilles Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Permaligne le contrat de marquage longitudinal de chaussée pour 2012 aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant total maximal de 10 697,00 \$, incluant les taxes.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.05.244 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME MICHELINE LAVOIE POUR LE 1843, RUE DESROSIERS À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE madame Micheline Lavoie a déposé une demande de dérogation mineure au CCU pour sa propriété du 1843, rue Desrosiers à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation permettrait de régulariser une situation selon laquelle l'une des marges de recul latérale de la propriété serait de 1,81 m au lieu de 2 mètres pour la résidence et une marge de recul latérale pour le garage isolé de 0,94 m au lieu de 1,5 m tel que prévu à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible au propriétaire d'acquérir du terrain ou de déplacer les bâtisses afin de régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) émise lors de la rencontre du 2 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du mercredi 11 avril 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Micheline Lavoie pour sa propriété du 1843, rue Desrosiers à Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

12.05.245 RATIFICATION D'AUTORISATION DE SIGNATURE DE PERMIS PAR MONSIEUR OLIVIER HARRISSON, INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de ratifier l'autorisation de monsieur Olivier Harrisson à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les permis à émettre par l'inspecteur en bâtiment.

12.05.246 MOTION DE FÉLICITATIONS À PATRICK LAVOIE POUR SA SÉLECTION PAR LES ALOUETTES DE MONTRÉAL DE LA LIGUE CANADIENNE DE FOOTBALL

Les bonnes nouvelles s'accablent à l'École du Mistral. En effet, jeudi dernier avait lieu le repêchage de la Ligue canadienne de football. Parmi les joueurs universitaires éligibles, on retrouvait Patrick Lavoie, un athlète de Sainte-Flavie qui a porté les couleurs du Rouge et Or de l'Université Laval avec qui il a remporté la Coupe Vanier en 2008 et 2010. Le solide centre-arrière a été le tout premier choix des Alouettes de Montréal qui l'ont sélectionné au 11^{ème} rang (4^{ème} de la 2^{ème} ronde) en raison, notamment, de sa polyvalence.

La nouvelle s'est répandue comme une trainée de poudre à Mont-Joli et dans la région puisque Patrick devient le premier joueur émanant du programme de football de l'École du Mistral à graduer chez les professionnels. Le directeur général des Alouettes, Jim Popp, ainsi que son adjoint, Martin Desjardins, ont été impressionnés par l'attitude du jeune homme et ses qualités de leader lors des entrevues réalisées dans le cadre d'un camp d'évaluation de l'équipe montréalaise.

La sélection de Patrick Lavoie par les Alouettes lance un signal clair aux membres du Pentagone – Le Mistral. Avec du talent, de la détermination, du travail et de la discipline, le rêve est accessible. Elle témoigne également du calibre des entraîneurs et de la valeur de l'encadrement qu'ils mettent en place.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Patrick Lavoie pour sa sélection par les Alouettes de Montréal de la Ligue canadienne de football. Le conseil se fait l'écho de toute la population pour exprimer sa fierté face à cet accomplissement majeur.

En plus de saluer les efforts de Patrick, il convient de rendre hommage aux responsables du programme sport-études de football de l'École du Mistral, à la direction de l'établissement ainsi qu'à celle de la Commission scolaire des Phares qui ont cru - et croit encore - à la pérennité du programme à Mont-Joli.

12.05.247 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR STEEVE LAPOINTE À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme a procédé à un appel de candidatures afin de combler le poste d'inspecteur en bâtiment laissé vacant à la suite du départ à la retraite de monsieur Jules Banville;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses candidatures ont été déposées au comité de sélection qui les a analysées pour formuler une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Steeve Lapointe au poste d'inspecteur en bâtiment. Les dispositions de la convention collective des employés de la Ville de Mont-Joli actuellement en vigueur s'appliqueront en matière de conditions de travail, rémunération et période de probation. Monsieur Lapointe entrera en fonctions le mardi 8 mai 2012.

De plus, les parties ont convenu de la mise en place d'un processus de formation et d'encadrement alors que sera réalisée une évaluation mensuelle. Par cette même résolution, le conseil autorise monsieur Lapointe à signer les permis et autres documents à émettre par l'inspecteur en bâtiment.

12.05.248 DÉSIGNATION DU CONSEILLER, MONSIEUR GILLES LAVOIE, COMME REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA MRC DE LA MITIS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de désigner monsieur Gilles Lavoie, conseiller du district 1, à titre de représentant de la Ville de Mont-Joli à la séance du conseil des maires de la MRC de La Mitis qui aura lieu le mercredi 9 mai 2012.

12.05.249 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR DE LA FORMATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Urbanex un mandat de services professionnels pour la dispense de formation et d'accompagnement au titulaire du poste d'inspecteur en bâtiment. Une enveloppe budgétaire maximale de 7 500 \$ plus les taxes est consacrée audit mandat. La Ville de Mont-Joli est admissible aux programmes de subvention d'Emploi Québec relatif à la formation. Une demande en ce sens sera acheminée aux responsables.

Avant de passer à la période des questions, le maire suppléant, monsieur Normand Gagnon, livre à la population un message d'information relatif à la stratégie d'économie d'eau potable :

Comme l'ensemble des municipalités du Québec, la Ville de Mont-Joli s'attaque à la problématique de la surconsommation de l'eau potable. Le gouvernement du Québec a fixé les objectifs à atteindre de même que l'échéancier pour y arriver.

Dans la lutte contre les gaz à effets de serre, les individus ont parfois, et

même souvent, l'impression que leur contribution n'a que peu d'impact sur la situation. La disproportion entre la production de gaz des usines et celle du simple citoyen peut en effet le laisser croire. Cette impression ne doit cependant pas nous empêcher de faire notre part.

En matière d'eau potable, il convient de dresser un portrait de la situation à Mont-Joli. Nous traitons et distribuons pas moins de 1 262 203 m³ d'eau annuellement. Il en coûte 85 ¢ par m³ pour un total de 1 072 022,50 \$. Un m³ équivaut à 1 000 litres. Nous distribuons 526 litres / personne par jour. Le gouvernement a établi la cible de diminution de consommation à 10% pour 2014. Contrairement au gaz, le secteur résidentiel compte pour beaucoup dans la consommation totale d'eau – 57% selon les données – de sorte que nous pouvons faire partie de la solution.

C'est dans la salle de bain et dans la salle de lavage qu'il faudra d'abord agir. Les toilettes utilisent 26% du volume d'eau d'une résidence contre 22% pour le lave-linge, 17% pour la douche et 16% pour les robinets. Il est essentiel d'entretenir la plomberie car les fuites représentent un important gaspillage de la ressource :

- Une seule goutte d'eau s'échappant chaque seconde d'un robinet signifie la perte de 9 540 litres par année, l'équivalent de 80 douches de 5 minutes.
- Une toilette qui continue de couler après usage peut consommer jusqu'à 950 litres d'eau par jour.
- Un boyau d'arrosage laissé ouvert débite 1 000 litres ou 1 m³ à l'heure soit la quantité d'eau que boit une personne en 3 ans.

L'utilisation de toilettes à faible débit, comme le prescrit la réglementation municipale, de même que de pommes de douche à faible débit se traduirait par une économie de 70 000 litres d'eau par année par résidence. À l'échelle du Québec, ce serait une économie annuelle de 176 millions de m³ ou le débit des chutes Niagara pendant 9 heures.

L'économie d'eau potable passe par un changement draconien de nos habitudes de consommation. L'arrosage, la piscine, le lavage des entrées et des voitures retiendront notre attention à la prochaine séance. Au Québec, une réduction de 20 % pourrait représenter des économies de l'ordre de deux milliards sur 20 ans. Mont-Joli doit bouger et nous en sommes capables.

12.05.250

PÉRIODE DES QUESTIONS

Madame Colette Harquail formule un commentaire au sujet du retrait le 23 avril dernier de la résolution demandant l'autorisation au ministre Laurent Lessard pour l'engagement du crédit de la Ville dans le dossier de la réfection du Château Landry. Elle déplore l'absence d'un « considérant » référant à la signature des deux (2) registres. Madame Harquail demande si elle peut avoir accès au sondage sur lequel le conseil base sa décision et questionne la valeur d'un échantillonnage de 500 répondants.

Monsieur Normand Gagnon, maire suppléant, répond que le sondage appartient à la fondation *Les Amis du Château* et que les dirigeants dévoileront les détails s'ils le jugent opportun.

Monsieur Laurent Lajoie demande au conseil de confirmer qu'il a tenu compte des signatures de registres dans sa décision.

Monsieur Gagnon indique que cet élément a fait partie de l'ensemble de la réflexion.

Monsieur Lajoie juge irrévérencieux envers les signataires desdits registres que la résolution de retrait n'en fasse pas mention.

Monsieur Gagnon affirme que les élus en étaient à la dernière étape d'un processus et que le ministre Lessard laissait deux (2) options soit le référendum ou le retrait.

Madame Kédina Fleury-Samson, conseillère, précise que l'absence de mention n'est pas un geste prémédité.

Monsieur Lajoie fait état d'une information émanant du MAMROT à l'effet que la Ville ne pourrait vendre l'immeuble à 1 \$.

Monsieur Gagnon déclare qu'il ne s'agit que d'une rumeur. Aucune information en ce sens n'a été transmise au conseil.

Monsieur Lajoie demande si la Ville reconnaîtrait la valeur d'un référendum sur le Château Landry et la fluoration dont les coûts seraient assumés par des citoyens.

Monsieur Gagnon rétorque ne pas être en mesure de répondre à cette question mais s'interroge sur la pertinence pour des contribuables de financer un référendum.

Monsieur Claude Bélanger explique avoir suivi de loin le dossier du Château Landry. Il se dit favorable à sa sauvegarde et à la mise sur pied d'un comité où seraient présents les personnes intéressées, qu'elles soient pour ou contre. Ledit comité procéderait à une analyse complète du projet – coûts, structure, etc. – bref, en repartant à zéro.

Monsieur Gagnon déclare que le conseil est favorable à une telle initiative.

Madame Diane Arsenault veut savoir à quoi serviront les 2 000 \$ consentis à l'École de musique du BSL.

Monsieur Yves Sénéchal, greffier, précise qu'il s'agit de la contribution de la Ville aux coûts de transports des enseignants. Cette participation permet à des jeunes d'avoir accès aux cours à Mont-Joli alors que plusieurs ne pourraient pas se déplacer pour les suivre à Rimouski.

Madame Arsenault demande si cette somme s'ajoute aux dons consentis.

Madame Fleury-Samson confirme qu'elle est bien puisée dans le budget du service.

Madame Arsenault veut déposer un document du Réseau Environnement portant sur la fluoration.

Monsieur Gagnon répond que les élus en ont déjà reçu copie.

Monsieur Gilles H. Tremblay, président de *Les Amis du Château*, affirme aux membres du conseil que les dirigeants de la fondation prennent acte de la décision des élus mais qu'ils n'entendent pas fermer le dossier. Monsieur Tremblay ajoute que la fondation ira de l'avant en identifiant des avenues possibles pour un projet tenant compte des avis exprimés au sondage. Il indique que ce n'est pas vrai que tout le monde est contre la réfection du dernier immeuble patrimonial de Mont-Joli. Cependant, l'appui des gens découlera de la présentation d'un concept fournissant l'assurance qu'il n'y aura pas de dépassements. Monsieur Tremblay demande si le conseil est d'accord pour que la fondation travaille en ce sens.

Monsieur Gagnon répond que Les Amis du Château n'ont pas à demander de permission étant un organisme autonome. Il ajoute que la Ville sera toujours ouverte à l'analyse d'un nouveau projet.

Monsieur Lajoie désire féliciter la Ville pour l'installation de panneaux lumineux aux traverses piétonnières de la Banque Nationale et de la Caisse Desjardins. Il revient à la charge avec sa demande de limiter la vitesse à 50 km/h sur Gaboury.

Monsieur Gagnon lui rappelle que le boulevard est sous la juridiction du MTQ mais que la Ville peut faire pression.

Madame Fleury-Samson revient sur le dossier de la fluoration en précisant qu'il s'agit d'un moratoire jusqu'à l'élection générale de novembre 2013, moment où la population tranchera dans le cadre d'un référendum.

12.05.251

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h30, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Normand Gagnon
Maire suppléant

Yves Sénéchal
Greffier